

LAISSE  
LA NATURE  
FAIRE  
SA LOI

ADMIRE  
LE  
RÉSULTAT



10 commandements  
pour un environnement  
sans pesticides et sans  
produits chimiques



- 1 Tu n'utiliseras pas d'herbicides sur les chemins, les places, les terrasses et les toits - c'est la loi.
- 2 Tu désherberas mécaniquement ou à la vapeur.
- 3 Tu toléreras les fleurs, les trèfles et les petites mousses.
- 4 Tu éviteras les engrais chimiques dans le jardin et les espaces verts.
- 5 Tu nourriras ton potager avec du compost.



- 6 Tu soigneras tes plantes sans pesticides de synthèse.
- 7 Tu emploieras des produits naturels en cas de nécessité.
- 8 Tu veilleras à la diversité de la flore et de la faune.
- 9 Tu ramèneras les restes de pesticides dans les lieux de vente ou de collecte.
- 10 Tu ne jetteras aucun produit ou déchet dans les grilles d'eaux claires.



**Informations supplémentaires**  
Service de l'environnement SEn,  
Imp. de la Colline 4, 1762 Givisiez,  
T +41 26 305 37 60,  
[www.fr.ch/sen](http://www.fr.ch/sen)

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn  
Amt für Umwelt AfU

